

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

**Résultats de la recherche
"accidento_panneaux_sandwich" sur la base de données
ARIA - État au 25/03/2019**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "accidento_panneaux_sandwich":

- Contient : panneaux sandwich
- Date de publication : 1950-03-01 , 2019-03-25
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident

~~Incendie d'un bâtiment équipé de panneaux photovoltaïques~~

~~N°48306 - 17/07/2016 - FRANCE - 43 - SAINT PAULIEN~~

~~F42.11 Construction de routes et autoroutes~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48306/>~~

~~Vers 19 h, un feu se déclare dans un hangar de stockage d'une entreprise d'électricité. Équipé de panneaux photovoltaïques en toiture, il abrite des composants électroniques sur étagères. Les énergies sont coupées. L'exploitant contacte une entreprise spécialisée pour arrêter la production d'énergie photovoltaïque. Sur leurs recommandations, les panneaux sont recouverts d'une bâche pour stopper la production d'électricité. Les pompiers parviennent à éteindre l'incendie, malgré sa propagation rapide par les panneaux sandwichs du bardage.~~

~~L'intérieur du bâtiment étant fortement endommagé, les 3 employés sont en chômage technique.~~

Accident

~~Incendie dans une boulangerie industrielle~~

~~N°48992 - 29/06/2016 - FRANCE - 89 - SENS~~

~~C10.71 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48992/>~~

~~Un feu se déclare vers 3 h sur un équipement de conditionnement de la ligne de production Four A Pierre (FAP) dans une boulangerie industrielle. L'alarme incendie se déclenche à 3h10. Le personnel est prévenu et les pompiers appelés. Après évacuation du site, le manager et l'équipe de seconde intervention tentent de contenir le départ de feu, sans succès. L'atelier est isolé, les énergies sont coupées. Les pompiers, sur place à 3h20, maîtrisent l'incendie vers 3h30 et ventilent les locaux. Les employés réintègrent l'usine à 5h30 et les autres lignes de production reprennent leur activité à partir de 6h30.~~

~~Les dégâts concernent uniquement la salle de conditionnement de la ligne FAP. Ils portent sur les équipements d'où est parti l'incendie ainsi que sur la structure de la pièce (panneaux sandwichs, luminaires, câbles électriques), notamment les parties en plastique qui ont fondu. L'arrêt de production du site conduit à la destruction des produits de panification en cours de production, soit 8 t.~~

~~La ligne de production FAP était à l'arrêt car le technicien d'une entreprise externe devait souder un carter de protection sur un équipement de la ligne. L'opération avait débuté vers 1h30. A la fin de l'opération vers 2 h, il quitte son poste et revient 30 min plus tard pour contrôler l'équipement. L'incendie se déclare vers 3 h alors que le technicien est parti. Une enquête et des expertises sont effectuées pour déterminer la cause du départ de feu.~~

~~La corrosion des équipements de la pièce, générée par l'incendie ainsi que les dégâts sur la salle nécessitent une décontamination et le remplacement de certains équipements. Une~~

~~opération préventive de stop corrosion est engagée le lendemain avec déshumidification de la salle sinistrée. L'exploitant prévoit par ailleurs la remise en conformité de la salle de conditionnement FAP.~~

~~Les consignes de travaux par points chauds n'ont pas été suivies en totalité. En effet, la mise en sécurité de la zone de travail aurait pu être mieux réalisée (bâchage, éloignement des produits combustibles...) et le suivi post opération aurait dû être plus long (1 h sans rupture de surveillance). L'exploitant prend les mesures suivantes :~~

- ~~• lancement d'une campagne de rappel des bonnes pratiques sur les interventions par points chauds auprès des équipes internes et des entreprises extérieures ;~~
- ~~• mise en place d'une trappe de désenfumage dans la pièce sinistrée malgré la taille de cette dernière (moins de 300 m²) ;~~
- ~~• étude d'un dispositif d'alarme incendie et d'un sprinklage du local.~~

~~Accident~~

~~Fuite d'ammoniaque dans une entreprise agroalimentaire~~

~~N°47050 - 31/08/2015 - FRANCE - 22 - MUR DE BRETAGNE~~

~~C10.12 Transformation et conservation de la viande de volaille~~

~~<https://www.aria.developpementdurable.gouv.fr/accident/47050/>~~



~~Dans une usine d'abattage et de préparation de volailles, un lundi, vers 2 h, lors de leur prise de poste, les techniciens de maintenance décèlent une odeur d'ammoniac. Ils repèrent une fuite d'alcali (ammoniaque) sur l'installation de réfrigération située dans les combles de l'atelier de conditionnement. Le joint d'une bride de la pompe d'alimentation s'est rompu et 300 l d'ammoniaque se sont écoulés sur le sol des combles. Les techniciens, équipés d'appareils respiratoire individuels, remplacent le joint, puis aspirent le liquide répandu sur le sol.~~

~~A 3h30, malgré la résolution de la fuite, une forte odeur persiste. En concertation avec le responsable maintenance, les techniciens arrosent l'atelier pour dissiper les odeurs. A 5h30, devant la ténacité de l'odeur, le responsable sécurité, puis la direction sont informés. La direction décide de démarrer, comme prévu, la production de l'atelier à 6h45.~~

~~Malgré l'aération des locaux, l'odeur semble s'amplifier et s'étendre à d'autres ateliers. De l'alcali infiltré dans le sol des combles (formé de panneaux sandwich) s'égoutte petit à petit. Vers 7h15, une personne vomit, une seconde est prise d'une crise d'asthme. La production est arrêtée. Les 158 employés de l'usine évacuent. L'équipe de maintenance rince le sol des combles à grande eau pour évacuer le reliquat d'alcali. Vers 9h30, les pompiers mesures une concentration maximale de 6 ppm dans les ateliers. La valeur limite d'exposition professionnelle étant de 20 ppm, l'activité de l'usine reprend vers 10h30, bien qu'une odeur subsiste.~~

~~Huit employés incommodés sont conduits à l'hôpital. Ils en ressortent dans la journée. L'alcali et les eaux d'arrosage ont été dirigés dans le circuit des eaux usées. Ils sont dilués avec les effluents des ateliers avant d'être traités par la station d'épuration du site. Par précaution, des analyses supplémentaires sont mises en oeuvre pendant une semaine (quantité d'azote en entrée station et sortie clarificateurs, pHmétric).~~

~~Une cuvette est située sous la bride défectueuse. Elle aurait dû permettre l'évacuation de l'alcali vers la station d'épuration. Le raccord de cette cuvette vers le réseau d'évacuation était cassé. L'alcali n'ayant pu être évacué par ce moyen s'est répandu sur le sol.~~

~~A la suite de cet incident, l'exploitant décide de :~~

- ~~• étudier avec son sous traitant la raison de la rupture du joint~~
- ~~• vérifier l'état des cuvettes lors des audits internes mensuels~~
- ~~• renforcer le contrat de maintenance préventive pour vérifier périodiquement l'état de la station de pompage/vannes de l'installation de réfrigération~~
- ~~• réaliser des exercices "fuite d'ammoniac" et "fuite d'alcali" pour bien gérer les évacuations et les mesures à prendre (aérations, arrosages...).~~

~~Accident~~

~~Feu d'origine électrique dans une usine agroalimentaire~~

~~N°47029 - 11/08/2015 - FRANCE - 25 - THUREY LE MONT~~

~~C10.71 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche~~

~~<https://www.aria.developpement durable.gouv.fr/accident/47029/>~~

~~Un feu se déclare vers 1 h dans une usine agroalimentaire de 6 000 m² pendant les congés estivaux. Le feu d'origine électrique concerne un tableau général basse tension (TGBT) situé dans un bâtiment de 800 m² en cours de travaux. Les secours éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances. Les services de l'électricité procèdent à la coupure de l'alimentation haute tension. Un transformateur, l'étage du bâtiment constitué de bois et de panneaux sandwich, les murs et une partie de la toiture sont détruits. Après extinction et ventilation des locaux, l'alimentation électrique est remise dans la matinée pour garantir le fonctionnement des congélateurs.~~

~~Accident~~

~~Incendie d'un bâtiment de stockage frigorifique~~

~~N°46333 - 08/03/2015 - FRANCE - 17 - LES ESSARDS~~

~~H49.41 Transports routiers de fret~~

~~<https://www.aria.developpement durable.gouv.fr/accident/46333/>~~

~~    ~~

~~Un dimanche matin, un feu se déclare dans le hangar d'une société de transport. L'incendie se propage dans le bâtiment constitué d'une structure métallique et de panneaux sandwichs. Des bouteilles d'acétylène explosent. Les pompiers circonscrivent l'incendie.~~

~~Le bâtiment est détruit sur 300 m². Les secours déposent une partie de la structure dans le champ voisin. Les armoires frigorifiques et congélateurs sont hors service. La viande porcine exposée à l'air libre est impropre à la consommation.~~

~~Accident~~

~~Feu de boulangerie industrielle~~

~~N°45886 - 28/10/2014 - FRANCE - 07 - LA VOULTE SUR RHONE~~

~~C10.71 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche~~

~~<https://www.aria.developpement durable.gouv.fr/accident/45886/>~~

~~    ~~

~~Un feu se déclare sur un refroidisseur dans une boulangerie industrielle de 10 000 m². Munis d'extincteurs, 2 employés attaquent le feu, mais la fumée perçue à proximité de l'appareil s'intensifie, rendant inefficace leur intervention. La détection incendie se déclenche à 0h48 et les pompiers sont alertés à 0h50. Les 15 employés en poste évacuent les lieux. Vers 1h30, 2 explosions se produisent, suivies de la chute de panneaux du faux-plafond. Le feu s'étend dans la zone de production non compartimentée. Les panneaux sandwichs remplis de mousse polyuréthane combustible, présents dans la chambre froide,~~

~~s'effondrent. Les pompiers protègent la zone administrative ainsi que le stockage de farine et d'ammoniac. Le service du gaz arrête une fuite sur le site. Le feu est circonscrit vers 5 h avec 10 lances à eau, 40 m³ d'eaux d'extinction sont rejetés vers la station d'épuration. L'extinction se poursuit au fur et à mesure du déblai. Une reconnaissance a lieu vers 17 h. Un dispositif de surveillance est mis en place pour la nuit. L'opération est considérée comme terminée 6 jours plus tard.~~

~~L'usine est détruite sur 9 500 m² comprenant la zone de production, la chambre froide, les stocks d'emballages et 1 200 t produits. Seuls sont préservés les bureaux ainsi que la salle des machines ammoniac équipée de murs coupe feu (5,5 t d'ammoniac) et le local déchets. Cependant 1,5 t d'ammoniac contenues dans les canalisations ont été perdues. Les 10 m³ d'eau d'extinction contenus sur le site seront traités ultérieurement en STEP. Les 85 employés et la vingtaine d'intérimaires sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête.~~

~~L'entreprise bascule une partie de sa production (20 000 t/an) sur les autres usines du groupe. L'usine détruite est reconstruite sur place. L'exploitant prévoit de limiter le risque incendie en compartimentant d'avantage la zone de production et en mettant en place un dispositif de désenfumage efficace des locaux. Par ailleurs, la nouvelle usine doit être dotée d'une installation d'extinction par sprinkleurs. Le coût du sinistre, pertes d'exploitation comprises, est estimé à 50 MEUR. La nouvelle usine, plus grande voit sa production reprendre progressivement à partir de mars 2016 et le 5 juillet, le bâtiment est inauguré officiellement.~~

~~Accident~~

~~Feu dans une charcuterie industrielle..~~

~~N°45452 - 03/07/2014 - FRANCE - 81 - ALBAN~~

~~C10.13 Préparation de produits à base de viande~~

~~<https://www.aria.developpement durable.gouv.fr/accident/45452/>~~

~~Un feu se déclare vers 23h30 dans une charcuterie industrielle de 1 600 m². Une voisine donne l'alerte. La circulation est interrompue sur la D999. Les pompiers protègent les entreprises voisines et arrosent le bâtiment avec 6 lances dont 2 sur échelle mais rencontrent des difficultés d'accès dues à l'effondrement de la toiture. Ils éteignent l'incendie vers 10 h puis surveillent les lieux jusqu'au 05/07. La zone de production est détruite et les 26 employés sont en chômage technique. Le bâtiment était fait en panneaux sandwich avec des mousses isolantes très combustibles. Deux locaux techniques équipés de murs pare feu sont épargnés. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération. La gendarmerie enquête sur l'origine du sinistre.~~

~~Accident~~

~~Feu de poulailler.~~

~~N°46130 - 23/04/2014 - FRANCE - 49 - BEAUPREAU EN MAUGES~~

~~A01.47 Élevage de volailles~~

~~<https://www.aria.developpement durable.gouv.fr/accident/46130/>~~



~~Un feu se déclare vers 18h15 dans un poulailler de 880 m² abritant 33 000 poulettes. L'exploitant alerte les secours. Ces derniers protègent des citernes de gaz et éteignent l'incendie. Le bâtiment est détruit. Tous les animaux sont tués. Le préjudice global est estimé à 650 000 euros.~~

~~Des signes précurseurs de dysfonctionnement électrique avaient cependant été relevés peu avant le sinistre. En effet, à 16h22 une alarme signale un défaut de fonctionnement de l'exploitation. L'épouse de l'exploitant constate à 17h16 qu'un fusible de 32A a fondu et le remplace. A 17h35, l'exploitant réarme les protections moteurs des turbines de ventilation qui avaient disjoncté. Il rentre chez lui et aperçoit la fumée à 18h15.~~

~~Le bâtiment a été mis en service en juillet 2013, mais sans réception de la conformité des installations électriques. Celles ci n'avaient pas fait l'objet de contrôle depuis. Une expertise permet d'identifier l'origine de l'incendie. Un point résistant dans l'armoire de distribution électrique du bâtiment a dissipé de l'énergie thermique par effet Joule. Cette armoire était fixée directement sur la paroi du bâtiment, constituée de panneaux sandwich. Or, la document technique de ces panneaux précise que les armoires électriques de puissance ne doivent pas être installées à moins de 20 cm du parement des panneaux. En chauffant, la résistance a dégagé suffisamment d'énergie pour que le garnissage du panneau atteigne son point d'auto inflammation. L'incendie s'est alors très rapidement propagé en raison de la facilité d'inflammation des panneaux.~~

~~Cet accident fait donc apparaître plusieurs défaillances organisationnelles :~~

- ~~• identification des risques insuffisantes : l'exploitant n'a pas suffisamment tenu compte des signaux des systèmes de protection électriques (fusibles, disjoncteur) qui avaient joué leur rôle.~~
- ~~• insuffisance des contrôles : pas d'évaluation de la conformité électrique à la mise en service.~~
- ~~• choix des équipement inadaptés : les panneaux sandwich ne peuvent servir de support à une armoire électrique.~~

~~Accident~~

~~Feu de toiture dans une usine agroalimentaire.~~

~~N°44873 - 22/01/2014 - FRANCE - 56 - GUIDEL~~

~~C10.11 Transformation et conservation de la viande de boucherie~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44873/>~~



~~Vers 21h50, un feu se déclare dans une armoire électrique, située dans un local de 100 m², d'une société alimentaire spécialisée dans la transformation et la conservation de viande de boucherie. Douze employés sur place au moment des faits sont évacués. Les pompiers coupent l'alimentation électrique et maîtrisent le sinistre à l'aide d'extincteurs à poudre. L'incendie se propageant à la toiture, les secours mettent en place 4 lances dont une sur échelle. Le stockage de 11 t d'ammoniaque en RdC dans le local compresseur est protégé à l'aide d'une lance queue de paon.~~

~~L'incendie détruit 500 m² de locaux de maintenance. La chambre froide de stockage de 2 000 m² est préservée mais 1 000 t de produits finis sont pollués par les fumées (valeur approximative 2,5 MEUR). Des points chauds subsistent cependant dans la cloison isotherme de la chambre froide refroidie à l'aide d'une ventilation (combustion lente de polystyrène). Pour lever le doute, des percées sont effectuées dans la cloison constituée de panneaux sandwichs à l'aide d'une disqueuse. L'installation de réfrigération de l'entrepôt est préservée.~~

~~La coupure de l'alimentation électrique engendre 2 difficultés majeures : un problème de refroidissement des 2 cuves de CO₂ et une montée en pression dans la cuve d'ammoniac (NH₃). Un dépotage d'une partie de la cuve pour diminuer la pression de NH₃ est prévu dans l'après midi, tandis que le stockage de CO₂ est sécurisé vers 17 h par réalimentation~~

~~électrique des compresseurs au moyen d'une source extérieure.~~

~~L'inspection des installations classées est prévenue par l'exploitant. Le bâtiment de maintenance est détruit ainsi que 50 % du stock de viande contenu dans la chambre froide. L'installation électrique de l'établissement a subi des dommages majeures, compromettant une reprise rapide d'activité. Cette dernière pourrait prendre un mois. Le chômage technique pourrait aller jusqu'à 6 mois. Parmi les salariés, 50 des services techniques et administratifs travaillent sur le site pour remettre les locaux en état, 60 des services de production sont en chômage technique et 40 autres sont envoyés en renfort sur d'autres sites de production, dans le Morbihan et le Finistère, pour pouvoir honorer, dans la mesure du possible, les commandes des clients.~~

Accident

Incendie dans une fabrique de panneaux en bois

N°44525 - 30/10/2013 - FRANCE - 81 - LABRUGUIERE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44525/>

Un feu se déclare vers 10h30 dans une usine de panneaux de bois au niveau d'une presse après des travaux de maintenance par meulage et soudage. Les flammes se propagent par appel d'air à l'enceinte même de la hotte d'aspiration de la presse. Les pompiers éteignent le feu à 12 h. Une société privée démonte 3 cheminées pour permettre aux secours de s'assurer de l'extinction complète (panneaux sandwichs). L'intervention s'achève à 18h15. La production est suspendue le temps de nettoyer l'unité et de la remettre en état de marche.

La propagation de l'incendie a été favorisée par la présence de jus issus du pressage des panneaux. La présence de poussières de bois a accentué également les risques d'incendie et d'explosion. Les travaux avaient fait l'objet d'un permis de feu.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant une expertise sur l'événement afin d'en diminuer l'occurrence.

Accident

~~Feu dans une usine de capsules métalliques et de bouchons plastiques.~~

~~N°44119 - 24/07/2013 - FRANCE - 88 - CONTREXEVILLE~~

~~C25.92 - Fabrication d'emballages métalliques légers~~

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44119/>



~~Un feu se déclare vers 8 h sur des panneaux sandwichs (polyester et mousse de polyuréthane) de la toiture d'une usine de fabrication de bouchons plastiques et de capsules métalliques, durant des travaux de réfection du toit par une entreprise extérieure. L'incendie se propage à des racks de produits finis conditionnés en cartons ou sacs plastiques dans un magasin de stockage de 830 m². Une importante fumée noire est émise. Les 44 employés de l'établissement et 5 sous traitants sont évacués après déclenchement de l'alarme. Les alimentations en gaz et électricité du site sont interrompues. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable vers 12 h, bâchent la toiture en prévision d'orages annoncés dans la soirée puis maintiennent une surveillance sur les lieux. Un employé victime d'un malaise et un second ayant un taux de carboxyhémoglobine anormal sont conduits à l'hôpital. Deux panneaux sandwichs du toit surplombant le magasin sont détruits ; l'alimentation électrique et la détection incendie de ce dernier, des racks de stockage et une filmeuse (machine d'emballage) sont endommagés. Le stock de~~

~~capsules métalliques, de jupes de surbouchage en PVC et de "bidules" en polyéthylène (cartouches permettant de recueillir le dépôt de remuage du champagne) est inutilisable. L'outil de production n'a pas été impacté mais quelques cartes électroniques ont été endommagées lors de la coupure électrique. Les eaux d'extinction collectées dans un bassin de confinement sont éliminées par une entreprise agréée. Le coût des pertes d'exploitation et des dégâts matériels n'est pas évalué. L'emploi d'un chalumeau sans précaution suffisante, durant la rénovation de la toiture, serait à l'origine du départ de feu qui s'est propagé aux stockages de produits finis par la chute de plastiques incandescents. Selon l'inspection des installations classées, le bon fonctionnement des portes coupe feu a permis d'éviter l'extension du sinistre dans l'usine.~~

~~Accident~~

~~Incendie d'un entrepôt frigorifique~~

~~N°43618 - 31/03/2013 - FRANCE - 44 - CARQUEFOU~~

~~C46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43618/>~~



~~Dans une coopérative fruitière traitant et conditionnant des pommes, un violent incendie embrase vers 20 h un bâtiment de 15 000 m² bordant l'A11. Une abondante fumée est émise. Une cartonnerie de 14 000 m² située à 40 m est soumise à un fort rayonnement thermique. Des immeubles d'habitations se dressent à moins de 100 m. L'incendie est visible à 40 km. Un témoin extérieur donne l'alerte. Sur place vers 20h15, le responsable maintenance coupe l'électricité sur le site. L'intervention qui mobilise d'importants moyens (121 pompiers et 42 engins), est difficile : zone en feu gigantesque, une seule face accessible, stockages extérieurs, matières combustibles en quantité (bois), présence de frigorigène, panneaux sandwichs à âme de mousse polyuréthane, grands volumes techniques sous toiture et charpente métallique non protégée... Un périmètre de sécurité est établi et la circulation est interrompue sur l'autoroute. Le personnel évacue un stock extérieur de caisses en bois palettisables (800 m² sur 6 m de haut) proche des entrepôts réfrigérés, 14 bouteilles de 60 kg de frigorigène chloro fluoré (R22) stockées sur le site par le frigoriste sont arrosées puis récupérées par la société de thermoréfrigération. Le feu est circonscrit à 6 h et l'intervention des secours s'achève le 04/04 à 11 h. Le maire, le service des eaux et une cellule opérationnelle de prévention des risques étaient sur les lieux. Plus de 80 % des entrepôts réfrigérés se sont effondrés (seules 7 chambres froides n'ont pas été atteintes) et les zones extérieures sont couvertes de déchets générés par l'incendie ; 2 000 t de pommes sont perdues ou rendues impropres à la consommation. L'atelier de pré-calibrage et les chaînes de conditionnement sont à l'arrêt pour une durée indéterminée ; 40 employés sont en chômage technique. Seul 1/10ème (250 kg) du frigorigène chloro fluoré de type R22 utilisé a été épargné dans l'incendie, mais tout le R407 a été détruit. Non contenues sur le site en raison de l'impossibilité d'approcher de l'établissement avant maîtrise de l'incendie, les eaux d'extinction noires et très odorantes ont rejoint un bassin en aval immédiat de l'usine et jouxtant l'autoroute. Elles sont analysées (pH 7...) puis rejetées dans le milieu naturel. L'établissement n'était pas répertorié par les pompiers dont le centre de secours est à 800 m. Selon l'exploitant, il s'agit du 1er sinistre connu par sa société en 45 ans d'existence. Une société de gardiennage est mandatée pour sécuriser le site. Les autorités administratives suspendent le fonctionnement des installations jusqu'à réalisation des mesures d'urgence décidées à la suite du sinistre : nettoyage des lieux, analyse des causes et circonstances de l'accident, analyse et traitement des eaux d'extinction, cartographie et quantification d'une éventuelle pollution des sols / nappe (terrains survolés par les fumées, infiltration des eaux d'extinction...), études des unités éventuellement indirectement impactées (effets dominos), travaux et aménagements préventifs / curatifs à réaliser pour mettre en sécurité le site (amiante...), évaluation et mise en oeuvre de mesures pour éviter le renouvellement d'un tel sinistre avant éventuelle~~

~~reprise des activités. Les bâtiments sont démolis et les déchets sont évacués. Selon les propos d'un expert judiciaire repris dans la presse, un arc électrique à proximité d'une chambre froide aurait provoqué la chute de faux plafonds qui se seraient ensuite enflammés. L'établissement disposait d'une alarme incendie et anti intrusion reliée aux smartphones des responsables et à une télésurveillance, mais la centrale d'alarme n'a pas fonctionné neutralisée semble t il par la foudre quelques jours auparavant. L'établissement sera reconstruit plus d'un an plus tard sur un site distant de 30 km. L'ensemble des nouveaux bâtiments bénéficient d'une détection automatique incendie. Une extinction automatique par sprinkleur couvre l'ensemble des locaux, à l'exception des parties de stockage sous atmosphère à faible taux d'oxygène. Les locaux de stockage et les chambres froides sont séparés par des murs coupe feu. La construction de ces bâtiments a coûté 11 MEUR dont 460 kEUR pour l'installation sprinkleur.~~

~~Accident~~

~~Incendie dans un abattoir~~

~~N°42724 08/09/2012 FRANCE 53 LAVAL~~

~~C10.11 Transformation et conservation de la viande de boucherie~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42724/>~~



~~Un feu se déclare, vers 7 h, dans l'entrepôt d'un abattoir de 2 000 m². L'entreprise étant fermée le samedi, un technicien effectuant une ronde de sécurité donne l'alerte. Ancien entrepôt frigorifique, ce bâtiment abrite un stock d'emballages (palettes, cartons, barquettes en plastique et films), des caddies, des convertisseurs et des pièces détachées, tout en étant utilisé comme local de charge des chariots ; la laveuse de bacs y est installée, ainsi qu'un atelier de conditionnement de gibier. Le cloisonnement, constitué de panneaux sandwich en polyuréthane, contribue au dégagement de l'épaisse fumée noire visible à des km. Le POI est déclenché et l'établissement est mis en sécurité.~~

~~Les pompiers éteignent l'incendie avec 11 lances à eau dont 3 sur échelle. Le bâtiment est détruit mais la partie administrative et les abattoirs n'ont pas été atteints. Le stockage de 6 t d'ammoniac (NH3) situé initialement dans le bâtiment et déplacé en 2011, ainsi que les installations de réfrigération n'ont pas été impliquées. Les eaux d'extinction, non confinées malgré les aires de rétention prévues à cet effet, s'écoulent par les canalisations internes du bâtiment en feu et se dirigent via un ancien réseau des eaux usées vers la station d'épuration communale qui est arrêtée, de même que la station de prétraitement. Les secours effectuent des prélèvements d'air et d'eau.~~

~~La préfète et le ministre délégué à l'Agroalimentaire se rendent sur place. L'inspection des installations classées se rend sur les lieux le lundi 10/09. L'activité de l'abattoir reprend aussi le lundi alors que la zone accidentée est sécurisée, une étude de désamiantage doit être réalisée. Une enquête judiciaire est effectuée. Dans l'attente des résultats des investigations, le bâtiment n'est pas reconstruit, mais remplacé à terme par un hangar de stockage.~~

~~Accident~~

~~Feu dans une usine de découpe de viande~~

~~N°42327 22/06/2012 FRANCE 29 BANNALEC~~

~~C10.11 Transformation et conservation de la viande de boucherie~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42327/>~~



~~Vers 18 h dans une usine de découpe de viande, un feu en 3 points distincts dans la salle~~

~~des machines des installations de réfrigération se propage par les panneaux sandwichs aux combles du bâtiment. Les fumées incommodent 6 personnes dont 3 seront hospitalisées.~~

~~Tout en protégeant les 2,5 t d'ammoniac (NH3) contenues dans le bâtiment, les pompiers assistés d'une CMIC parviennent à éteindre l'incendie à 19 h, puis ventilent les locaux. Un 2ème foyer impliquant 100 m de câbles sera éteint à 21 h. Pour éviter toute pollution d'un ruisseau proche, l'exploitant ferme la vanne d'écoulement du bassin de rétention d'eau incendie et sécurise la vanne d'isolement. L'intervention des secours s'achève à 0h44.~~

~~Le feu serait d'origine électrique. Les énergies sont coupées dans l'établissement et une société spécialisée est contactée pour vidanger les installations sinistrées.... Le stock de viande (10 t de marchandises, 30 t de matières premières et 15 t de produits finis) est évacué du site. La production est arrêtée. Une centaine d'employés est en chômage technique pour plusieurs semaines.~~

~~Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux. L'inspection des IC constate les dommages quelques jours plus tard : calorifugeages abîmés ou détruits et dépôts de suie sur de nombreuses canalisations NH3 autour des compresseurs et sur des organes de sécurité (vannes, purges automatiques...), canalisations et organes de sécurité proches du réservoir d'NH3 dégradés par le flux thermique, calorifugeage et indicateur de niveau du réservoir endommagés. Plusieurs non conformités sont également notées : installation sinistrée insuffisamment surveillée, intervention d'une société extérieure sur les coffrets électriques dans la salle des machines non accompagnée et non informée des risques résiduels, non fonctionnement de l'installation de pré traitement, conteneurs d'NH3 stockés hors rétention....~~

~~Des arrêtés préfectoraux d'urgence imposent la mise en sécurité du site en précisant les conditions de vidange des circuits NH3 et de redémarrage des installations : audit détaillé des installations de réfrigération par un tiers, mise à jour de l'étude de danger des installations.... Aucun conteneur d'NH3 ne devra être stocké sur le site, mais évacué dès que rempli. Une expertise devra établir un inventaire des équipements susceptibles d'être affectés par une cause similaire à celle qui a provoqué cet incendie. Un diagnostic de mise en sécurité des structures de la salle des machines sera enfin réalisé, ainsi qu'un inventaire de tous les équipements abrités dans la salle des machines, impactés ou non par l'incendie, et des éléments de structure (poteaux, poutres...).~~

~~Accident~~

~~Incendie dans une usine aéronautique.~~

~~N°39864 - 22/02/2011 - FRANCE - 64 - BIDOS~~

~~C30.30 Construction aéronautique et spatiale~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39864/>~~

~~Un feu se déclare vers 10h15 dans un mur en panneaux sandwichs (isolation en laine de verre et polystyrène) de l'atelier de chromage et de grenailage situé au 1er étage d'une usine spécialisée dans la fabrication de pièces de trains d'atterrissage pour l'aéronautique. L'incendie se propage à la toiture du bâtiment ; 250 des 850 employés de l'établissement sont évacués. Les pompiers du site et les secours publics maîtrisent le sinistre vers 14h30 avec 2 lances à eau après démontage des panneaux métalliques et enlèvement de l'isolant en aval et en amont du feu. L'intervention des secours publics s'achève à 16h40 après vérification de l'absence de point chaud avec une caméra thermique. Des rondes de surveillance sont effectuées par les agents de sécurité de l'usine. Les bardages endommagés sont remplacés dans la journée et la partie de la toiture sinistrée est bâchée. Selon la presse, une étincelle lors de travaux pourrait être à l'origine de l'incendie.~~

~~Accident~~

~~Incendie d'un entrepôt de fruits et légumes.~~

~~N°38856 - 25/08/2010 - FRANCE - 47 - BIAS~~

~~A01.19 - Autres cultures non permanentes~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38856/>~~

~~Un feu se déclare vers 10h20 dans un entrepôt réfrigéré de fruits et légumes de 150 m², proche d'un centre de loisir et d'une école où les secours confinent 55 personnes. La structure de l'établissement menace de s'effondrer. Les pompiers intervenant sous ARI protègent la partie administrative de l'entreprise et coupent l'électricité au compteur, mettant en péril des cultures abritées dans 16 000 m² de serres et sensibles à une élévation trop forte de la température.~~

~~L'incendie sera éteint à 11h52. Les installations de réfrigération n'ont pas été atteintes. Une trouée est effectuée pour évacuer la chaleur et la fumée. Les documents administratifs sont déplacés et un groupe électrogène est installé pour alimenter les serres. Les pompiers dégarnissent le bâtiment isolé par des panneaux sandwichs de laine de verre pour faciliter l'extinction des derniers foyers résiduels détectés à l'aide d'une caméra thermique, puis achèvent leur intervention par une ronde en soirée. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée pour les 10 employés de l'établissement.~~

~~La police effectue une enquête. Le sinistre d'origine accidentelle aurait été initié par des étincelles émises par une ébarbeuse ; les flammes se sont ensuite rapidement propagées à une partie du local.~~

~~Accident~~

~~Feu d'une usine de cuisson et conditionnement de crevettes congelées~~

~~N°37738 - 18/01/2010 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE~~

~~C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37738/>~~



~~Au 2ème étage d'un établissement de 1 000 m² spécialisé dans la cuisson et le conditionnement de crevettes congelées pour la grande distribution, un feu dans un stock de boîtes de polystyrène émet une abondante fumée noire. Travaillant au sous sol et détectant celle ci, ainsi que des flammes au sommet d'une trémie traversant les 3 niveaux de l'usine, 1 employé intérimaire donne l'alerte à 2h43 et coupe l'alimentation en gaz du dispositif de cuisson, puis 2 personnes arrivés 2 h auparavant pour remettre en service les 2 chaînes de production du site et 9 autres en poste depuis 15 min évacuent le bâtiment.~~

~~Les secours interviennent lorsque 2 « flash over » consécutifs embrasent à 3h12 le bâtiment dont la structure en panneaux sandwich à mousse de polyuréthane s'effondre. Projeté au rez de chaussée, l'un des pompiers du binôme attaquant le feu avec une lance est tué ; son corps sera retrouvé sous les décombres près du pied de l'escalier vers 5h30 grâce au dispositif de recherche mis en place avec un maître chien et une caméra thermique. Le 2ème pompier brûlé au visage parvient à s'échapper. Une cellule d'urgence médico psychologique prendra en charge 3 autres pompiers choqués.~~

~~Une propagation des flammes à un stock de bouteilles d'azote est redoutée. L'intervention mobilise 60 pompiers durant plusieurs heures avec 7 lances dont l'une sur échelle. Les secours coupent le circuit des installations de réfrigération alimentées par un réservoir contenant 1 t de frigorigène chloro fluoré. Le feu est circonscrit à 6h09, maîtrisé à 6h56 et déclaré éteint à 9h45. Une société spécialisée pompe l'eau saturée en chlore (Cl₂) recouvrant sur 50 cm de hauteur 150 m² de sous sol. Le bâtiment est détruit et 30~~

~~employés risquent d'être en chômage technique.~~

~~L'usine, créée en 1991, était en cours d'extension (500 m² / 600 Keuros d'investissements), les travaux correspondants devant s'achever en mai 2010. L'exploitant avait prévu une mise aux normes des alarmes à l'issu de ces derniers. Selon le responsable de la maintenance, le local abritant les emballages cartons et les palettes de boîtes en polystyrène était dépourvu de détecteur de fumée.~~

~~La gendarmerie, ainsi que des techniciens des services de distribution du gaz et de l'électricité ont participé à l'intervention. Le préfet et un élu se sont également rendus sur les lieux du sinistre.~~

~~L'établissement est reconstruit et peut reprendre ses activités moins d'un an plus tard. Son sous sol a été conservé, mais avec un seul rez de chaussée de 3 200 m², la zone d'emballage étant isolée par un mur coupe feu. Les trémies ont été supprimées. Des panneaux sandwich ont à nouveau été utilisés, mais en réduisant toutefois la masse combustible (moins de cloisons). L'installation électrique à également fait d'aménagements particuliers : équipements électriques décollés des panneaux, traversées de ces derniers en respectant les référentiels en vigueur... Enfin, les emballages polystyrène ont été remplacés par du polypropylène.~~

~~Accident~~

~~Feu dans une usine de transformation de la viande~~

~~N°37572 - 08/12/2009 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN~~

~~C10.11 Transformation et conservation de la viande de boucherie~~

~~<https://www.aria.developpement durable.gouv.fr/accident/37572/>~~

~~Un feu se déclare vers 3h25 sur 3 camions frigorifiques stationnés sur le quai de déchargement d'une usine de transformation de viande de 1 200 m² et se propage au reste de l'entreprise. Les pompiers effectuent une trouée dans la toiture et éteignent l'incendie vers 4 h avec 3 lances. Ils contrôlent les zones de chaleur dans les panneaux sandwich avec une caméra thermique puis ventilent et déblaient les lieux. Les 3 camions sont détruits, les quais de stationnement, la façade et 300 m² de locaux administratifs sont endommagés et 80 m² d'archives sont brûlés. L'usine devra être décontaminée car de la suie recouvre toute la surface. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération. Un élu s'est rendu sur place. La piste criminelle est étudiée, les 3 camions ayant pris feu simultanément. La production sera assurée à partir de deux autres sites.~~

~~Accident~~

~~Feu d'une usine d'équarrissage~~

~~N°36109 - 18/04/2009 - FRANCE - 22 - PLOUVARA~~

~~E38.32 Récupération de déchets triés~~

~~<https://www.aria.developpement durable.gouv.fr/accident/36109/>~~

~~Un feu se déclare vers 15 h au niveau de l'atelier de broyage des farines d'une usine d'équarrissage de 4 600 m². Les 5 employés présents évacuent le bâtiment et alertent les secours. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. L'alimentation électrique générale de l'usine est coupée à 16 h et elle est rétablie à 18h15, seulement au niveau de la station d'épuration. Les pompiers protègent le silo à graisse ainsi que le stockage de produits chimiques et éteignent l'incendie vers 19h20 avec 6 lances dont 1 sur échelle. Ils surveillent les lieux toute la nuit. L'exploitant publie un communiqué de presse.~~

~~Les eaux d'extinction d'incendie sont confinées sur le site en lagune de confinement de 1~~

~~500 m³. L'alimentation de la station de traitement basse passant par l'usine ne peut plus se faire, causant une perte de capacité d'épuration. Les dommages matériels sur les structures et les équipements sont importants. Le sinistre s'est propagé par la couverture en panneaux sandwich, les gaines électriques et le blindage en plastique. Le fonctionnement du site est interrompu mais les employés ne sont pas en chômage technique ; les animaux collectés sont envoyés vers d'autres sites du groupe.~~

~~Selon l'exploitant l'incendie pourrait avoir pour origine l'inflammation des farines en suspension dans l'enceinte du broyeur et du filtre par des gerbes d'étincelles provoquées, très certainement, par la présence d'un corps métallique.~~

~~Accident~~

~~incendie d'origine électrique dans une casserie d'oeufs~~

~~N°35838 - 20/11/2008 - FRANCE - 29 - POUILLAN SUR MER~~

~~A01.47 - Élevage de volailles~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35838/>~~

~~Dans une casserie d'oeufs, un feu se déclare dans une armoire électrique présente dans un local technique intégré aux locaux de production et se propage dans le bâtiment sur 200 m². Il est détecté vers 5h45 par un employé (présence de fumée) mais d'après la mesure d'une augmentation anormale de la température de la chambre froide de l'établissement, il se serait déclenché vers 3 h. L'incendie s'éteint sans l'intervention des secours à la suite d'une rupture, sous l'effet du rayonnement thermique, d'une canalisation d'eau pressurisée du local chaufferie proche. Les pompiers s'assurent qu'il n'y a plus de foyer. Les eaux d'extinction d'incendie et de lavage des locaux sont canalisées et évacuées par les bondes vers les lagunes de l'unité de traitement des effluents industriels du site (pré épuration des effluents par lagunage avant épandage).~~

~~Le bâtiment de production est endommagé, la production est arrêtée pendant une dizaine de jours et une société spécialisée élimine les oeufs et autres ovoproduits susceptibles d'être contaminés par les fumées. L'inspection des installations classées constate les faits le 24/11. Le fonctionnement de la station de pré traitement des effluents est interrompu, des réseaux de communication entre les bassins sont déconnectés. Les différentes sources de pollution potentielle des eaux d'extinction et de lavage des locaux sont identifiées permettant la réalisation d'un plan d'échantillonnage. Les boues et les effluents ainsi confinés sont épandus suite à des analyses de qualité positives.~~

~~Au vu de la déformation de la grille de support de composants électriques et de l'état de l'enveloppe métallique de l'armoire électrique, le feu serait consécutif à l'échauffement d'un des composants. L'exploitant n'avait pas fait réaliser les contrôles périodiques et par thermographie (détection des échauffements anormaux) des installations électriques de l'établissement.~~

~~A la suite de cet incendie, l'exploitant prévoit de mettre des panneaux sandwichs de meilleure qualité M1 (inflammable) ou M0 (incombustible), des systèmes de détection et d'extinction automatique dans certains locaux et armoires électriques, ainsi que de réaliser un contrôle annuel des installations électriques et un contrôle complémentaire périodique par thermographie IR.~~

~~Accident~~

~~Feu d'unité de fabrication de chips.~~

~~N°35022 - 07/08/2008 - FRANCE - 13 - AUBAGNE~~

~~C10.85 - Fabrication de plats préparés~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35022/>~~



~~Un feu se déclare à 18h15 dans l'unité de fabrication d'une usine de chips. Les employés donnent l'alerte, le gaz de la chaufferie est barré, les portes coupe feu se ferment automatiquement et le personnel rejoint le point de rassemblement. L'établissement ayant déjà connu un incendie en 2001 et plusieurs départs de feu, les secours arrivent avec des moyens importants. Ils établissent 7 lances à partir des portes coupe feu ouvrant sur l'atelier de 1 000 m² en flammes. Le sinistre risque de se propager au reste de l'usine, l'arrosage automatique est activé sur un stock de canalisations en PVC situé à l'extérieur. De nombreuses zones sont difficiles à atteindre et les pompiers utilisent jusqu'à 13 lances. La chaufferie au gaz étant à l'angle de l'atelier, l'huile caloporteuse, servant à réchauffer les friteuses, alimente le feu. Le sinistre se propage à l'atelier d'emballage, au delà du mur coupe feu, par 3 baies permettant le passage de tapis roulants. A l'extérieur, l'arrosage massif de la toiture par le canon de 2 000 l/min en haut d'un bras élévateur et les 2 lances de 1 000 l/min sur échelles, associés à la présence d'isolant en laine minérale, empêchent la destruction des bardages. Les secours circonscrivent le feu à 19h09, en réduisent l'intensité grâce à l'utilisation de mousse sur les foyers d'huile et le déclarent éteint à 20h01.~~

~~Les eaux d'extinction et l'huile s'écoulant dans un fossé via le réseau pluvial sont stoppées par un barrage de sable avant qu'elles ne rejoignent un ruisseau. Elles seront curées et pompées par une entreprise spécialisée.~~

~~Les dommages matériels sont chiffrés à 20 M d'euros : la chaufferie, 3 chaînes de fabrication, les unités de conditionnement et 1 500 à 2 000 m² de bâtiment sont détruits ; la partie bureaux et stockage de 2 000 m² est préservée. Les 70 salariés en CDI sont en chômage technique et les contrats à durée déterminée de 50 employés sont écourtés. Selon l'exploitant, l'activité ne pourra pas reprendre complètement avant 4 à 6 mois, en attendant la production est confiée à d'autres entreprises.~~

~~D'après les employés témoins, l'incendie serait dû à une fuite d'huile filtrant d'une des canalisations parcourant le plafond de la chaufferie et ruisselant sur la chaudière centrale. Une micro coupure électrique pourrait être à l'origine du mauvais réenclenchement d'une valve de la chaudière. Plusieurs facteurs sont à l'origine du développement rapide de l'incendie : chaufferie isolée avec des panneaux sandwich en polyuréthane qui se détériorent vite, huile alimentaire à 300 °C pour une température d'auto inflammation à 450 °C, 2000 l d'huile pour chacune des 3 lignes de production. Par ailleurs, l'accès des engins de secours est malaisé sur deux des faces de l'établissement et des trappes actionnées par des détecteurs autonomes déclencheurs et des fusibles thermiques au niveau des baies de communication des convoyeurs entre les ateliers de fabrication et de conditionnement auraient limité les dommages.~~

Accident

Incendie dans une usine de production de viandes.

N°32782 - 04/03/2007 - FRANCE - 85 - MORTAGNE-SUR-SEVRE

C10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32782/>~~

Dans une usine de production de viandes de volaille sans activité lors des faits, un feu se déclare un dimanche vers 8 h dans un bâtiment réfrigéré constitué de panneaux sandwichs. Les secours alertés à 8h17 doivent faire face 11 min plus tard à un violent sinistre.

Ne pouvant pénétrer dans le bâtiment en l'absence du personnel, les pompiers protègent les installations voisines et alertent les services du gaz et d'électricité. Le sinistre est circonscrit vers 11 h. Une ronde de surveillance est mise en place pour la nuit.

L'incendie a détruit 1 200 m² de bâtiments. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Une vingtaine de salariés et 12 intérimaires sont en chômage technique.

La gendarmerie conclue à un incendie d'origine accidentelle. Un expert mandaté dans le cadre d'une procédure civile note que les employés ont quitté l'établissement 48 h plus tôt à 17 h, une société de nettoyage intervenant par la suite. Un cadre de l'usine avait effectué un contrôle de routine la veille du sinistre vers 7h30, puis le matin même à la même heure sans relever d'anomalie.

L'expert précise que le feu aurait démarré dans la salle d'emballage du site et propagé sous la toiture de l'usine. Selon lui, une ensacheuse dont les barres de thermo-soudage étaient maintenues en température 24 h / 24 pour éviter des problèmes de condensation préjudiciables à la production, mais dont le dispositif de régulation présentait des dysfonctionnements notoires, serait à l'origine du sinistre. Cette ensacheuse avait été recouverte d'une bâche de protection pour permettre le nettoyage de l'atelier. Le film plastique utilisé par cette dernière pour confectionner les sacs serait descendu par gravité et immobilisé à côté des barres de thermo-soudage ; exposé au rayonnement thermique de ces dernières, il se serait ensuite progressivement échauffé jusqu'à pyrolyse. Les gaz formés auraient peu à peu rempli le volume clos délimité par la bâche, le mélange air / gaz de pyrolyse inflammables s'enflammant quelques heures plus tard. L'incendie s'est ensuite propagé au film plastique, puis aux installations.

~~Accident~~

~~Feu d'armoire électrique~~

~~N°30454 17/08/2005 FRANCE 91 MILLY LA FORET~~

~~C10.39 Autre transformation et conservation de fruits et légumes~~

~~<https://www.aria.developpementdurable.gouv.fr/accident/30454/>~~

~~Un feu émettant une abondante fumée se déclare vers 23h30 sur une armoire électrique dans un local de 1 000 m² appartenant à une usine de surgélation et de déshydratation d'herbes aromatiques. Ce local est dans un bâtiment abritant des installations de réfrigération mettant en oeuvre 2,5 t de frigorigène chloro fluoré. L'incendie est éteint à l'aide des dispositifs propres à l'établissement. Les secours publiques qui interviennent avec d'importants moyens humains et matériels (73 pompiers et une quinzaine de véhicules) n'aurent qu'à ventiler les lieux et à effectuer des reconnaissances avec une caméra thermique (chemins de câbles, panneaux sandwichs...). Aucune incidence sur la circulation des fluides et aucun risque lié aux installations de réfrigération (6 t de frigorigène ammoniac hors fluide chloro fluoré) ou aux autres substances chimiques présentes (0,5 t de chlore, 10 000 l d'hypochlorite de sodium...) ne sont identifiés. L'intervention s'achève à 3h30. La gendarmerie, des élus locaux et la société de distribution d'électricité se sont rendus sur les lieux. Une société privée contrôlera les installations électriques avant que l'établissement reprenne son activité.~~

~~Accident~~

~~Feu dans un entrepôt frigorifique.~~

~~N°29416 10/03/2005 FRANCE 59 DUNKERQUE~~

~~C46.38 Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29416/>~~

~~Un feu se déclare vers 23h45 dans un entrepôt frigorifique de 1 500 m² constitué d'une structure métallique habillée de panneaux sandwich en mousse de polyuréthane. Le bâtiment est séparé par des portes coupe feu et des murs en béton. Les secours (50 pompiers mobilisés) qui interviennent sous ARI en raison de la présence de fumées toxiques, limitent la propagation des flammes aux compartiments internes de l'entrepôt et à un bâtiment contigu. L'effondrement d'un tiers de la toiture (bac acier) complique l'intervention. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée, mais un stock de 700 kg de poissons est détruit. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.~~

~~Accident~~

~~Feu d'entrepôt frigorifique~~

~~N°28970 - 17/01/2005 - FRANCE - 33 - BEGLLES~~

~~C10.11 Transformation et conservation de la viande de boucherie~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28970/>~~

~~Dans une charcuterie industrielle, une abondante fumée se dégage vers 21 h d'un entrepôt frigorifique de 2 500 m². Les pompiers éprouvent de grandes difficultés pour pénétrer, puis évoluer dans le bâtiment. Ce dernier est ventilé à l'aide des ouvrants existants, puis l'incendie est localisé sur des panneaux sandwich isolant le bâtiment. L'intervention se termine 2 h après le déclenchement de l'alerte. A la suite de ce sinistre, 30 personnes sont en chômage technique pour une durée indéterminée. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro fluoré.~~

~~Accident~~

~~Feu d'usine~~

~~N°20444 - 08/06/2001 - FRANCE - 89 - SENS~~

~~C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20444/>~~

~~Un feu se déclare dans une usine de fabrication de panneaux sandwich et détruit 500m² de bâtiment. Une unité de collage est détruite.~~

~~Accident~~

~~Feu dans un conteneur frigorifique.~~

~~N°20240 - 13/04/2001 - FRANCE - 39 - DOLE~~

~~C10.51 Exploitation de laiteries et fabrication de fromage~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20240/>~~

~~Un feu se déclare dans un local de 700 m² abritant une installation de réfrigération (frigorigène chloro fluoré / eau glycolée) et plusieurs dizaines de tonnes de plastiques et de fromage. Il est situé au 2^{ème} étage du bâtiment. Ce dernier est enfumé sur 2 niveaux, le feu émettant une épaisse fumée noire et des suies. Rapidement sur les lieux, une trentaine de pompiers enlève des tuiles du toit pour évacuer la fumée. Ils maîtrisent rapidement le sinistre, mais restent mobilisés 5 h durant pour éviter les éventuelles reprises de feu ; des feux couvants se situent effectivement au niveau des faux plafonds (panneaux sandwich avec béton et liège). Il n'y a pas de blessé. La fabrication sera arrêtée 3 j et la production stockée, soit 90 t, est perdue. Le local frigorifique est détruit. Les autres ateliers feront l'objet d'un nettoyage du fait des suies. Une société spécialisée élimine les produits rendus~~

~~impropres à la consommation.~~

~~Accident avec fiche détaillée~~

~~Incendie d'une charcuterie industrielle.~~

~~N°13050 - 19/06/1998 - FRANCE - 01 - AMBERIEU EN BUGEY~~

~~C10.13 Préparation de produits à base de viande~~

~~https://www.aria.developpementdurable.gouv.fr/fiche_detaillee/13050/~~



~~Une charcuterie (35 t/j) en régularisation administrative s'embrase (flamme ou court-circuit ?) vers 13h10 en limite de zone industrielle ; 4 000 m² sont détruits en 17 min, puis les 15 000 m² de bâtiments et les unités de réfrigération (F22) en moins de 2 h malgré une intervention rapide des secours (7 min après l'alerte) avec d'importants moyens hydrauliques (13 grosses lances, 3 petites...). Un mur coupe feu protège les locaux administratifs. Ampleur et rapidité du sinistre, puis crainte d'émissions toxiques compliquent l'intervention. Une épaisse fumée gêne la localisation des foyers, mais les frigorigènes (eau glycolée, R22) sont sans influence. Les eaux incendie (max. 450 m³/h) ont rejoint un bassin d'orage à la suite de la fusion des descentes en PVC des eaux pluviales. L'incendie est maîtrisé vers 15h50 et déclaré éteint le lendemain à 8 h. Le corps d'un soudeur sous traitement asphyxié sera retrouvé dans un couloir et ceux de 2 employés en mezzanine au dessus des chambres froides ; 8 employés ont également été blessés. Les expertises judiciaires retardent le déblaiement, puis 500 t de viande sont évacués des décombres en plusieurs jours. Des odeurs nauséabondes sont perçues à plus de 1 km (commerces et immeubles à 500 m). Les dommages s'élèvent à 61 MF, 110 des 140 salariés sont licenciés. Le site qui a déjà connu 2 petits incendies, sera fermé 1 an plus tard. Propagation rapide du sinistre et difficultés d'intervention livrent plusieurs enseignements : alerte retardée (18) en l'absence d'alarme sonore, découverte tardive du sinistre (pause 12 h, fumée alertant des voisins), moyens de communication inadaptés (téléphone des locaux de travail sans accès extérieur, standard fermé). Le type de construction, 2 boîtes imbriquées (panneaux sandwich / bardage et toits) sans exutoire de fumée, confinant chaleur et rayonnement dans la double enceinte, empêchant l'évacuation des gaz chauds. Un cloisonnement inexistant / insuffisant et une utilisation massive de panneaux paroi / plafond en mousse polyuréthane, M1 (ou M2 ?) mais sans tenue au delà de 300 °C, qui accroissent la charge thermique et génèrent gaz dangereux et matières volatiles alimentant les flammes se propageant 'comme des chalumeaux' dans les murs. L'effondrement au feu des éléments métalliques des charpentes, le bitume de toiture (bac acier panneaux bitumineux) qui fond, coule et brûle, les faux plafonds parfois inaccessibles isolant d'importants volumes sous toiture et des chambres de congélation de forte capacité sont aussi des facteurs aggravants. Les charges calorifiques sont très variables (matériaux de conditionnement...) et l'inflammation des marchandises congelées est favorisée par le froid qui dessèche le contenu. Un taux de remplissage important gêne les évolutions et le gerbage des racks crée un effet 'cheminée'.~~

~~Accident~~

~~Incendie dans une charcuterie industrielle.~~

~~N°12359 - 26/01/1998 - FRANCE - 65 - SEMEAC~~

~~C10.13 Préparation de produits à base de viande~~

~~<https://www.aria.developpementdurable.gouv.fr/accident/12359/>~~

~~Un feu se déclare de nuit dans une charcuterie industrielle. Malgré l'alerte donnée rapidement par le gardien, l'incendie détruit en 10 mn l'ensemble des bâtiments (1 500 m²) et les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro fluoré (F22). La conception des bâtiments (panneaux sandwich avec polyuréthane) explique le~~

~~développement rapide du sinistre. La présence d'amiante (toits en Everite) nécessitant des procédures particulières et des autorisations spécifiques, les travaux de déblaiement et l'élimination des 40 t de produits périssables enfouis sous les décombres sont retardés plus de 15 jours ; 40 personnes sont en chômage technique.~~

~~Accident~~

~~Incendie d'un abattoir.~~

~~N°10371 - 08/01/1997 - FRANCE - 33 - BORDEAUX~~

~~C10.11 Transformation et conservation de la viande de boucherie~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10371/>~~



~~Un incendie violent et fumigène se propage durant 3 h dans un abattoir et un bâtiment abritant un marché de la viande. Le feu s'est déclaré près d'une rampe d'éclairage (tube fluorescent) fixée sous le faux plafond d'une salle d'abattage. Des extincteurs, puis un RIA sont employés sans succès sur ce départ de feu peu accessible et qui se développe rapidement (panneaux sandwich, revêtement bitumeux). Sur les lieux 10 min après le 1er appel alors que 2 000 m² sont déjà embrasés, 120 pompiers interviennent ; l'un d'eux légèrement blessé sera hospitalisé. Selon les services de secours, la vitesse de propagation du feu dans les panneaux, voisine de 2,1 m/min, est comparable à celle d'un feu de forêt.~~

~~Sur les 9 000 m² du complexe, réaménagé et mis aux normes européennes en 1989 (170 MF d'investissement), 4 500 m² sont détruits. Les installations de réfrigération bien isolées seront par contre été épargnées. A la suite du sinistre, 220 employés sont en chômage technique. Les dommages matériels et pertes d'exploitation sont évalués à 82 MF.~~